

Image not found or type unknown



Droits de succession sur une maison familiale

Par **mjura**, le **24/11/2009** à **11:37**

Bonjour,
Nous sommes 6 enfants, nos parents encore en vie. Les 5 premiers enfants ont leur maison, et aux départs de nos deux parents, nous souhaiterions laisser la maison familiale au 6ème enfant. Cela est-il possible si tout le monde est d'accord, ou devra t-il racheter nos parts. Y a t-il d'autres solutions ? Si ce 6ème enfant ne souhaite pas rester dans cette maison, peut-on reporter les droits sur les petits enfants, et quelles sont les démarches ?
Je vous remercie par avance de votre aide.
MJURA